

Suisse : seulement 3,5 % des docteurs sont au chômage un an après avoir soutenu leur thèse

Seulement (...) 3,5 % des titulaires d'un doctorat n'ont toujours pas trouvé de travail un an après l'obtention de leur titre ». C'est ce que révèle une [enquête](#) de l'OFS (Office fédéral helvétique de la statistique), publiée mardi 31 août 2010, sur « la formation et la situation professionnelle des titulaires d'un doctorat ». Pour autant, l'accès à l'emploi après la thèse peut ne pas aller de soi : « Près de 40 % des titulaires d'un doctorat (...) font état de difficultés lors de la recherche d'un emploi approprié », tout particulièrement en sciences humaines et sociales, en sciences exactes et naturelles et en sciences économiques, soulignent les responsables de l'étude, Petra Koller et Véronique Meffre. En outre, les réponses qu'elles ont recueillies montrent que « près d'une femme sur deux éprouve des difficultés à trouver un emploi adéquat, contre seulement un homme sur trois environ ».

Les obstacles les plus fréquents, relevés par les docteurs concernent « la structure du marché de l'emploi, comme des débouchés insuffisants dans la branche d'études, la spécialité ou la branche 'recherche et développement', et le manque d'expérience professionnelle ». Toutefois, par comparaison avec l'insertion professionnelle des autres diplômés, l'étude montre que « les personnes en possession d'un doctorat sont nettement plus nombreuses à occuper une position de cadre que les personnes diplômées. C'est le cas notamment en sciences économiques, où 65 % des personnes titulaires d'un doctorat font partie des cadres ».

LES DOCTEURS ONT DES REVENUS SUPÉRIEURS AUX AUTRES DIPLÔMÉS

À fonction équivalente, les docteurs gagnent généralement plus que les non docteurs : alors que « la médiane du revenu annuel brut est proche de 78 000 francs [suisses, soit 60 000 euros] pour les employés » non cadres, « elle est plus élevée d'environ 6 000 francs [4 600 euros] chez les titulaires d'un doctorat ». L'écart est plus important chez les cadres : « Parmi le groupe des employés et employées exerçant une fonction dirigeante, le revenu annuel brut moyen des titulaires d'un doctorat s'élève à environ 100 000 francs [77 300 euros], alors que celui des personnes diplômées atteint 81 900 francs [63 300 euros]. » C'est dans le domaine des sciences économiques que « les titulaires d'un doctorat ont les plus hauts revenus » : ils gagnent 120 000 francs suisses bruts par an (93 000 euros).

Les docteurs travaillent à 51 % dans les services publics, à 43 % dans les « entreprises privées à but lucratif » et à 6 % dans les « entreprises privées à but non lucratif » (associations, fondations...). D'une manière générale, ceux qui travaillent dans le public « jugent davantage leur activité en adéquation avec leurs études, pour ce qui est du statut professionnel, des tâches à accomplir et des qualifications acquises au cours des études, que leurs collègues travaillant dans le secteur privé à but lucratif ».

LA MAJORITÉ DES DOCTEURS TRAVAILLE DANS LE SECTEUR « NON ACADÉMIQUE »

L'enquête rappelle que « le doctorat est indispensable à toute carrière académique et scientifique » dans les hautes écoles universitaires, et devient « de plus en plus une condition pour une carrière professionnelle » dans les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il n'en demeure pas moins que « 34 % des titulaires d'un doctorat exercent un emploi sur le marché du travail académique un an après l'obtention de leur titre, contre 66 % qui travaillent dans un secteur d'activité non académique ».

Le marché du travail « non académique » concerne tout particulièrement les docteurs en droit (82 %), en économie (77 %) et en sciences pour l'ingénieur (74 %), « avec dans les deux derniers cas près de 85 % des personnes concernées qui travaillent dans l'économie privée ».

3 200 DOCTORATS DÉLIVRÉS

Le nombre de doctorats délivrés en Suisse ne cesse de croître depuis 1990, où il était d'un peu plus de 2 000, pour atteindre 3 200 en 2008. Cette progression est surtout sensible dans le domaine des sciences exactes et naturelles, où le nombre de doctorats délivrés a doublé, passant d'un peu plus de 500 en 1990 à plus de 1 000 en 2008. Pourtant, si l'on excepte la médecine et les « sciences techniques » (sciences de l'ingénieur), la propension des étudiants suisses à s'engager en thèse a diminué, parfois même fortement (économie et droit). Mais cette baisse est compensée par l'inscription en thèse d'un nombre accru d'étudiants étrangers, venant pour l'essentiel des pays limitrophes (Allemagne, France et Italie) : de 26 % en 1990, la part des doctorants étrangers est passée à 36 % en 2000, et atteint presque les 50 % en 2008.

« Plus de 1 300 femmes ont obtenu un doctorat dans une haute école suisse en 2008, soit près de trois fois plus qu'en 1990 », observent Petra Koller et Véronique Meffre. « Malgré cette évolution positive, les hommes représentaient toujours 59 % des personnes ayant obtenu un doctorat en 2008 », tempèrent-elles. Elles demeurent notamment « sous-représentées » en sciences de l'ingénieur (23 %), en sciences économiques (27 %), en droit (34 %) et en sciences exactes et naturelles (34 %).

AU MOINS DEUX SOURCES DE FINANCEMENT

Depuis l'adoption par les universités suisses de la charte européenne du chercheur, les doctorants « possèdent un statut de chercheur ». La majorité (71 %) des docteurs diplômés en 2006 ont ainsi financé leur doctorat par « l'occupation d'un poste d'assistant ou de collaborateur scientifique au sein d'une haute école universitaire ». « Par ailleurs, l'occupation d'un emploi dans le cadre d'un projet de recherche est relativement fréquent et concerne un peu plus d'une personne sur deux (54 %) », relève le rapport. Seuls un tiers des doctorants (essentiellement en sciences humaines et sociales) ont recours à un emploi en dehors d'une haute école pour financer leur thèse. Quant au recours « à une bourse personnelle, à un soutien familial ou à une épargne personnelle », il est « encore plus rare » (moins d'un docteur sur quatre).

Toutefois, « seules 32 % des personnes interrogées ont déclaré avoir financé leurs études doctorales avec une seule source de financement ». Généralement (68 % des réponses), les doctorants couplent « au moins deux différentes sources de financement ». « Dans plus de 54 % des cas, il s'agit du couplage d'une activité d'assistant ou de collaborateur scientifique au sein d'une haute école universitaire avec un emploi dans le cadre d'un projet de recherche », explique l'étude. Les données recueillies laissent néanmoins entrevoir « une plus grande précarité financière des doctorants et doctorantes en sciences humaines et sociales ».

La durée de préparation du doctorat varie selon les disciplines : « La durée médiane d'un doctorat en sciences humaines et sociales est de cinq années, alors qu'elle n'est que de quatre années environ en sciences économiques (4,0), en droit (3,7), en sciences exactes et naturelles (4,1) ainsi qu'en sciences techniques (4,0). »